

## Fusion des Grades Surveillants et Brigadiers :

### Acte 2

Ce jour, la **CGT Pénitentiaire** était convoquée à un second RDV concernant la fusion des grades. Si la première rencontre était une réunion de présentation, force est de constater que la surenchère était de mise, plusieurs organisations syndicales voulant s'approprier le graal absolu de la fusion des grades.

Historiquement, ce sont UFAP et FO, signataires de la réforme statutaire de 2006 qui ont instauré 4 grilles et le passage d'unités de valeurs ou d'examens professionnels pour exercer le même « job ». Pour la **CGT Pénitentiaire**, nous revendiquons la catégorie B pour les personnels de surveillance avec des grilles indiciaires à la hauteur des risques encourus. Pour le SPS, à chaque fois, c'est le rattrapage. Et oui, nous sommes entrés en campagne d'élections professionnelles, et la **CGT Pénitentiaire** est l'organisation à abattre. **Depuis 2002**, nous revendiquons la catégorie B pour les personnels de surveillance. **Depuis 2006**, nous dénonçons la réforme statutaire qui empêchait une évolution de carrière pour les personnels de surveillance avec l'instauration de grade sans queue ni tête pour exercer les mêmes fonctions. La **CGT Pénitentiaire** a toujours fait partie des utopistes aux yeux des personnels car nos revendications étaient exagérées. Pourtant...

**Force est de constater qu'aujourd'hui, nous sommes enfin entendus  
et qu'il faut nous faire confiance.**

**La fusion des grades en est la preuve.**

Au-delà des critiques qui peuvent nous être faites, nous restons fidèles à nos convictions et orientations. Nous communiquons malheureusement quelques jours après certaines organisations professionnelles tout simplement parce que l'administration ne nous respecte pas. Nous sommes à l'origine de la fusion des grades mais l'administration contente les OS majoritaires pour éviter des conflits. La **CGT Pénitentiaire** était en Comité Directeur de son organisation sur ce second RDV. Pour autant, il est hors de question de ne pas être entendu. C'est pourquoi, la **CGT Pénitentiaire**, lors du RDV de ce jour, est déterminée à faire évoluer les lignes en fonctions de ses orientations et revendications. Cette nouvelle présentation de la DAP qui découle des revendications des OS lors du premier RDV, il en ressort que le budget initialement attribué de 2,2 millions passe à 4 millions. L'échelonnement passe de 13 échelons à 12 échelons. L'indice maximal de cette fusion passe de 483 à 502.

La **CGT Pénitentiaire** ne peut s'empêcher de critiquer ce nouveau format. Pourquoi ? Parce que l'on sent indéniablement que le Ministère de la Justice n'ira pas au-delà des indices de la Police Nationale qui est en catégorie B. L'indice de correspondance de la Police vis-à-vis des personnels de surveillance est 503. Comment ne pas faire le parallèle ? Dans ces circonstances, le personnel de surveillance restera en deçà des forces de l'ordre.

La **CGT Pénitentiaire** rappelle que tous les métiers qui attirent à l'autorité sont difficiles mais celui de surveillant pénitentiaire mérite une attention particulière, la concentration d'un public difficile dans un milieu contraint avec les risques encourus en sont les contours.

Pour la **CGT Pénitentiaire**, on constate que des efforts ont été consentis mais ne sont pas encore à la hauteur de nos exigences. Pourquoi ? Depuis 2002, la **CGT Pénitentiaire** revendique la catégorie B pour les personnels et malgré la réforme statutaire de 2006 avec la création de plusieurs grades, elle lutte depuis pour la fusion de ces nouveaux grades qui, fortes de ses arguments, sont une ineptie dans le même exercice de nos fonctions.

Force est de constater que les grilles proposées par la DAP ce jour ne correspondent pas à nos attentes. Si l'on peut se satisfaire d'une fusion des grilles des surveillants et brigadiers, l'avancée et la cohérence du parcours professionnel n'est pas prise en compte. La fusion des grades de Premiers Surveillants et Majors doit être **GARANTIE** dans la logique d'un déroulé de carrières des agents du corps de personnel de surveillance et d'encadrement.

Problème également soulevé par la **CGT Pénitentiaire**, les bas de grilles n'ont pas été pris en compte. Avec cette présentation, les élèves et stagiaires sont les grands perdants pour ne pas ne pas dire les punis. Alors que nous rencontrons des problèmes de recrutement, comment est-il possible de laisser les premiers échelons sans évolution indiciaire ? Impossible pour la **CGT Pénitentiaire**. L'ensemble des personnels doit bénéficier de la fusion des grades.

- Grilles revendicatives CGT Pénitentiaire (depuis Réforme UFAP 2019) – Les grades de Lieutenants et de Capitaines étant fusionnés, ces grilles étant forcément en correspondance sur le déroulé de carrière des agents.

Propositions DAP		
Échelon	1 <sup>ère</sup> Réunion	2 <sup>ème</sup> Réunion
Élève	313	313
Stagiaire	313	313
1 <sup>er</sup>	332	335
2 <sup>ème</sup>	337	343
3 <sup>ème</sup>	343	360
4 <sup>ème</sup>	360	378
5 <sup>ème</sup>	378	388
6 <sup>ème</sup>	386	401
7 <sup>ème</sup>	398	415
8 <sup>ème</sup>	410	430
9 <sup>ème</sup>	424	449
10 <sup>ème</sup>	438	466
11 <sup>ème</sup>	452	484
12 <sup>ème</sup>	468	502
13 <sup>ème</sup>	483	

Proposition CGT Pénitentiaire		
Fusion Surveillant/Brigadier = Nouvelle Appellation Agent Pénitentiaire		
Échelon	Indice	Durée
Élève	330	8 m
Stagiaire	330	1
1 <sup>er</sup>	340	2
2 <sup>ème</sup>	350	2
3 <sup>ème</sup>	360	2
4 <sup>ème</sup>	370	2
5 <sup>ème</sup>	384	2
6 <sup>ème</sup>	403	2
7 <sup>ème</sup>	428	2
8 <sup>ème</sup>	446	2
9 <sup>ème</sup>	467	2
10 <sup>ème</sup>	498	2
11 <sup>ème</sup>	526	2
12 <sup>ème</sup>	558	2

Proposition CGT Pénitentiaire		
Fusion Premier Surveillant/ Major = Nouvelle Appellation Gradé Pénitentiaire		
Échelon	Indice	Durée
1 <sup>er</sup>	460	2
2 <sup>ème</sup>	500	2
3 <sup>ème</sup>	525	2
4 <sup>ème</sup>	550	2
5 <sup>ème</sup>	580	2
6 <sup>ème</sup>	610	2
7 <sup>ème</sup>	640	2
8 <sup>ème</sup>	675	2

Montreuil, le 04 octobre 2021.